

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous soumetts le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, de trois parcelles de terrain nu ci-après désignées, nécessaires à la poursuite de l'élargissement de la rue des Naives à Feyzin et qui lui sont cédées gratuitement, conformément aux dispositions de trois arrêtés de permis de construire :

Situation	Superficie (en mètres carrés)	Références cadastrales	Propriétaires	Observations
8, rue des Naives	25	à détacher de AS 206	M. et Mme Carret	PC n° 79-834/S3 du 25.07.1983
10, rue des Naives	45	à détacher de AS 207	M. et Mme Hilaire	PC n° 95-336 du 26.04.1973
12, rue des Naives	75	à détacher de AS 208	M. et Mme Mauduy	PC n° 84-981 du 3.11.1971

**B - Propose,** aux termes des compromis qui lui sont présentés, de délibérer comme suit ;

Vu lesdits compromis ;

Vu les permis de construire n° 84-981, 95-336 et 79-834/S3 respectivement en date des 3 novembre 1971, 26 avril 1973 et 25 juillet 1983 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ces compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

**3° - La dépense** résultant des frais d'acquisition sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,